

Normes et modalités d'évaluation

(École secondaire Hormisdas-Gamelin)

2021-2022

But du document

Ce document a comme objectif de définir les orientations et les pratiques en matière d'évaluation et se veut donc la proposition des enseignants de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin en vertu de l'article 96.15 paragraphe 4 de la *Loi sur l'instruction publique* et du régime pédagogique.

Champ d'application

Les normes et les modalités d'évaluation mentionnées dans ce document s'appliquent aux 1^{er} et 2^e cycles du secondaire.

Date d'application

Les normes et les modalités d'évaluation mentionnées dans ce document entrent en vigueur à compter du 30 août 2021 et sont valides jusqu'au 30 juin 2022 (ou jusqu'à l'adoption des Normes et modalités 2022-2023). Il est à noter que ces normes et modalités sont sujettes à révision à chaque année scolaire. Si des modifications doivent être apportées en cours d'année, les parents seront avisés.

Information au Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement a été informé des normes et modalités approuvées par la direction de l'école.

➤ **La planification de l'évaluation**

Normes	Modalités
• La planification de l'évaluation est un processus pédagogique qui se déroule en concertation, mais qui place l'enseignant au centre de la démarche.	• La planification de l'évaluation respecte le programme de formation, elle est intégrée à la planification de l'apprentissage et elle tient compte de l'aide à l'apprentissage en cours de cycle ou de l'année et du développement des compétences en cours de cycle, à la fin du cycle ou au bilan. • Dans sa planification, l'enseignant (ou l'équipe-matière) tient compte des élèves ayant un plan d'intervention. Les plans d'intervention sont mis à la disposition des enseignants avant le 15 octobre.
• La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe école, l'équipe cycle et l'enseignant.	• L'équipe-cycle établit une planification globale de l'évaluation¹. Cette planification comporte entre autres les principales compétences et critères d'évaluation ciblés pour chaque étape, ainsi que les modalités de communications privilégiées et leurs moments. • Les changements proposés par les enseignants doivent être approuvés par la direction. • À partir de la planification globale de l'équipe-cycle, l'enseignant établit sa propre planification de l'évaluation.
• La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'apprentissage/enseignement	• L'enseignant précise les critères d'évaluation reliés aux compétences développées à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation qu'il propose à ses élèves. • L'enseignant choisit ou élabore les outils d'évaluation (le travail par équipe-cycle est fortement recommandé).
• La différenciation en évaluation fait partie intégrante de la planification.	• Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, prévoit dans sa planification de l'évaluation les adaptations concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc.

¹ Voir *Informations aux parents sur les principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.*

➤ **Prise d'information et interprétation²**

Normes	Modalités
• La responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation des données est partagée entre l'enseignant, l'élève et, à l'occasion, d'autres professionnels.	• L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes, en nombre suffisant et échelonnées dans le temps. • En cours d'apprentissage, l'élève peut être associé à la prise d'information par l'autoévaluation, la coévaluation et l'évaluation par les pairs. • L'enseignant (ou l'équipe-cycle) choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information et à son interprétation.
• La prise d'information se fait en cours d'apprentissage et au besoin en fin de cycle.	• L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves au cours des activités régulières de la classe.
• La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.	• Les enseignants sont encouragés à partager leurs outils de prise d'information et de consignation qu'ils utilisent pour recueillir et consigner des données. • L'enseignant collige de l'information en vue des communications aux parents. • L'enseignant adapte ses moyens de prise d'information pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves. • Les TIC peuvent être mis à contribution pour la prise d'information et d'interprétation des apprentissages. • Certaines évaluations peuvent être filmées. • Les évaluations communes sont disponibles pour consultation à l'école, en présence de l'enseignant. Pour tous les autres travaux et évaluations, il est à la discrétion de l'enseignant de les envoyer à la maison ou non.
➤ L'interprétation des données est critériée	• L'enseignant utilise des outils d'évaluation conçus en fonction des critères d'évaluation du Programme de formation. • L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences) dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation. • L'enseignant tient compte de la différenciation en évaluation pour les élèves ayant un plan d'intervention. Si une modification est faite à la tâche, l'enseignant est encouragé à en prendre note.

² L'enseignant qui a des interrogations ou des difficultés peut consulter un collègue, un conseiller pédagogique ou son supérieur immédiat.

➤ Jugement

Normes	Modalités
- Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui est, au besoin, partagée avec d'autres intervenants de l'équipe-cycle et de l'équipe-école³. - Les compétences disciplinaires et les autres compétences sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté. - En cours de cycle, le jugement est porté sur l'état des apprentissages de l'élève et, en fin de cycle, sur le niveau de développement des compétences et des connaissances (au besoin). - Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève. - Le jugement consigné au bulletin scolaire et au bilan se fait à l'aide des mêmes références pour tous les élèves.	- Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute, au besoin, avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves. - Les enseignants ayant contribué au développement d'une même compétence chez un élève peuvent partager leurs informations sur ses apprentissages et poser un jugement ensemble. - Les enseignants sont responsables de l'évaluation des compétences disciplinaires de leur matière. - En cours de cycle, l'enseignant porte un jugement sur l'état des apprentissages de tous ses élèves en fonction des balises⁴ fixées par l'équipe-cycle. - L'enseignant porte un jugement à partir des données qu'il a recueillies et interprétées à l'aide d'instruments variés. - L'enseignant explique brièvement le résultat d'un élève ayant moins de 30 % dans GPI mémo aux étapes 1 et 2. - Après avoir fait le suivi adéquat, l'enseignant peut attribuer la note de 0 %. L'enseignant explique brièvement le résultat dans Gpi. - L'enseignant tient compte des mêmes exigences pour tous ses élèves pour établir le jugement qui sera inscrit au bulletin scolaire et au bilan des apprentissages. - Un jugement peut être porté sur les apprentissages d'un élève en fonction d'exigences différentes de celles établies pour le groupe-classe, à la condition que l'action soit inscrite au plan d'intervention. - Le bulletin des élèves à l'unité A est adapté pour faire comprendre le niveau d'études pour chaque matière pour les élèves du cheminement adapté 1, 2 et 3.

³ Le jugement exprimé par les enseignants responsables des matières de base au 2^e bulletin de l'année sert à classer provisoirement l'élève pour la prochaine année scolaire.

⁴ Voir *Informations aux parents sur les principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire*.

➤ **Décision-action⁵**

Normes	Modalités
➤ En cours de cycle, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages	➤ À la suite des différents constats résultant de l'évaluation des apprentissages, l'équipe cycle, l'équipe-niveau ou l'enseignant propose un ensemble d'actions pour aider les élèves identifiés.
➤ L'enseignant est encouragé à amener graduellement l'élève à développer son habileté à réguler lui-même ses apprentissages.	➤ L'enseignant peut procurer à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens pour les relever.
➤ Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève à risque	➤ À la fin du cycle, l'équipe-cycle et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages au cycle suivant.

➤ **Communication**

Normes	Modalités
Les moyens de communication, autres que le bulletin et <i>le bilan</i> , sont variés et utilisés régulièrement en cours de cycle par les enseignants.	➤ Le calendrier scolaire se divise en deux étapes. ➤ L'évaluation au premier cycle porte sur deux années scolaires, dont six étapes. ➤ L'équipe-école utilise différents moyens pour communiquer avec les parents au sujet des apprentissages de l'élève. ➤ Une première rencontre parents/enseignants qui porte sur le contenu de la matière, les règles de classe et les attentes des enseignants a lieu dans les trois premières semaines de l'année scolaire. ➤ Une rencontre parents/enseignants a lieu suite aux bulletins de la première et de la deuxième étape. ➤ L'enseignant et la direction s'assurent de faire parvenir régulièrement une communication aux parents selon un calendrier défini au début de l'année⁶.

⁵Voir calendrier des communications aux parents

➤ Le bulletin scolaire rend compte de l'état du développement des compétences disciplinaires de l'élève en cours de cycle ou d'année.

➤ Le bilan des apprentissages (3^e bulletin) fait état des forces et des points à améliorer de l'élève, en plus du niveau de développement des compétences disciplinaires atteint.

➤ Des bulletins sont préparés pour les élèves du premier cycle (secondaire 1 et 2) à la fin des cinq premières étapes.

➤ Des bulletins sont préparés pour les élèves du deuxième cycle (secondaire 3 à 5 et pré-Dep) à la fin des deux premières étapes.

➤ Le jugement porté par l'enseignant et consigné au bulletin repose sur les observations et prises d'informations de l'étape.

➤ Un bilan des apprentissages est préparé après la sixième étape pour les élèves en deuxième secondaire et à la fin de l'année scolaire pour les élèves des secondaires 3 à 5 et le pré-Dep.

➤ Le jugement porté par l'enseignant et consigné au bilan repose sur le rendement de l'élève lors des situations d'évaluation de la dernière étape, peut également s'appuyer sur certaines traces d'apprentissage de l'élève recueillies en cours de cycle ou d'année et respecte les exigences du ministère en ce qui a trait à la valeur de chaque étape.

➤ Selon la matière et le niveau visés, un élève ayant une moyenne égale ou supérieure à 85% peut être exempté des examens de fin d'année (examens-écoles) selon le jugement de l'enseignant. (Voir annexe 3)

➤ Qualité de la langue

Normes	Modalités
La qualité de la langue parlée et écrite est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation vécues par les élèves.	- Dans toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation, la langue parlée et écrite est valorisée en encourageant une expression claire et pertinente. - Tous les enseignants de français utilisent un code d'autocorrection de la langue écrite.

ANNEXE 1

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Année scolaire 2021-2022

ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-

NATURE DE LA COMMUNICATION	ENSEIGNANTS Date limite pour inscrire les commentaires et notes dans GPI	PARENTS ET ÉLÈVES Date de la remise de la communication ou du bulletin	MÉTHODOLOGIE
Assemblée générale et rencontre de parents			Le jeudi 16 septembre 2021 Assemblée générale 17 h 45 à 18 h 30 Rencontre de parents 18 h 30 à 21 h
Communication mi-étape	16 novembre 2021	18 novembre 2021	Portail Parents ou copie sur demande.
Communication mensuelle pour les élèves ayant un CODE DE DIFFICULTÉ et pour les élèves qui <u>démontrent une difficulté *</u> .	27 octobre 2021 22 décembre 2021 25 février 2022 30 mars 2022 26 mai 2022	À la fin du mois	Portail Parents ou copie sur demande.
Bulletin 1 ^{re} étape	25 janvier 2022	27 janvier 2022	Bulletin disponible sur le Portail Parents et copie remise à l'élève.
Rencontre de parents 1 ^{er} bulletin			Le jeudi 27 janvier 2021 Rencontre de parents (1 ^{er} bulletin)
Communication mi-étape	19 avril 2022	21 avril 2022	Portail Parents ou copie sur demande.
Rencontre de parents mi-étape			Du 25 au 29 avril sur convocation seulement
Bulletin et bilan d'apprentissage 2 ^e étape	28 juin 2022 à 12 h	Les bulletins seront disponibles sur le Portail Parents le 7 juillet 2022	Portail Parents ou copie sur demande.

* Régime pédagogique 29-2

1^o Ses performances laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite;

2^o Ses comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école;

3^o Selon son plan d'intervention.

Mise à jour le 1 octobre 2021

ANNEXE 2

Année 2021-2022

Information aux parents sur les principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Précisions

*Valeur des étapes :

- Première étape : 40%
- Deuxième étape : 60%

*Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation, nous vous informerons. Pour toute information en matière d'évaluation, n'hésitez pas à entrer en communication avec l'enseignant de votre enfant.

Contexte Covid

En cas de fermeture de l'école pour des raisons sanitaires, la planification des moments et des objets d'évaluation pourraient être révisées par l'équipe-école afin de prioriser les contenus essentiels de l'année en cours. Les élèves et les parents en seront informés.

En cas de fermeture de l'école pour des raisons sanitaires, les stratégies évaluatives pourraient être ajustées en fonction des consignes ministérielles. Les élèves et les parents en seront informés.

En cas de fermeture de l'école pour des raisons sanitaires, les traces évaluatives cumulées en présentiel auront préséance sur les traces récoltées à distance pour porter un jugement au bulletin de l'élève.

En cas de fermeture de l'école pour des raisons sanitaires, certains élèves pourraient, à la demande de l'enseignant, être appelés à faire des tâches évaluatives en présentiel si le contexte le permet.

ANNEXE 2

Gestion d'une absence à une épreuve ministérielle, CSCV ou d'établissement

Motifs reconnus *(Guide de la gestion de la sanction des études, Art. 4.3.1)*

Les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère avec pièces justificatives :

1. Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
2. décès d'un proche parent;
3. convocation d'un tribunal;
4. participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

Absence motivée

Épreuve unique (sanction)

Dans le cas d'une épreuve unique, deux options sont possibles :

1. Demande d'autorisation d'administrer une épreuve à une date ultérieure.
2. Si impossible, une demande d'équivalence peut être envisagée sous conditions spécifiques.

Conformément à la Politique d'évaluation des apprentissages, la sanction des études doit reposer sur une évaluation fiable, rigoureuse et équitable des apprentissages. Pour tous les élèves, une évaluation formelle des apprentissages doit être privilégiée avant le recours à une demande d'équivalence pour absence motivée.

Épreuve obligatoire / CSCV

Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve obligatoire pour des motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

Épreuves d'établissement finales en mai et juin

Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve d'établissement finale pour des motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

ANNEXE 2

Absence non motivée

Pour des raisons d'égalité, en aucun cas l'absence d'un élève pour des motifs non reconnus ne doit favoriser l'élève.

Épreuve obligatoire / CSCV

L'élève qui ne se présente pas à une épreuve obligatoire sans motif reconnu doit être considéré comme absent et cette absence doit être traitée conformément aux normes et modalités d'évaluation de la CSCV et se voit attribuer la mention «NE», non évaluée.

En l'absence de traces pour cette épreuve, le « NE » pourra être traité selon les façons suivantes :

1. La note « 0 » sera attribuée ou ;
2. Si l'absence est motivée par l'autorité parentale et jugée de nature exceptionnelle, la situation sera analysée par l'équipe école et le résultat de l'élève sera fixé en fonction de l'étude du dossier scolaire.

Épreuve unique

L'élève qui ne se présente pas à une épreuve unique sans motif reconnu doit être considéré absent et la mention « ABS » doit être transmise au Ministère. Cette mention sera imprimée sur le relevé des apprentissages pour le cours correspondant. L'élève pourra être admis à une autre session d'examens.

Épreuves d'établissement finales en mai et juin

L'élève qui ne se présente pas à une épreuve d'établissement finale en mai ou juin sans motif reconnu doit être considéré comme absent et se voit attribuer la mention « ABS ».

Si l'absence est motivée par l'autorité parentale et jugée de nature exceptionnelle, la situation sera analysée par l'équipe école et le résultat de l'élève sera fixé en fonction de l'étude du dossier scolaire.

La mention « ABS » qui est rattachée à un volet, de même que l'absence d'un élève à l'une des épreuves d'un volet, équivalent à 0 % dans le calcul de la note globale.

ANNEXE 2

Éducation physique :

Pour toutes exemptions ou modifications un billet médical qui précise les limitations est exigé.

Exemptions :

L'élève est exempté des évaluations. Cependant il n'est pas exempté de se présenter ou de participer au cours selon ses limitations. Il est possible que dans certains cas la présence de l'élève au cours soit impossible.

Modifications à la 4^e et 5^e secondaire :

Le résultat de l'élève qui a un programme modifié n'est pas comptabilisé dans la moyenne du groupe auquel il appartient. Il est à noter qu'un code cours modifié ne permet pas la reconnaissance des unités rattachées à cette matière et ne pourront pas être déclenchées au MEQ.

ANNEXE 3

Année scolaire 2021-2022

Parcours adapté (PA1-PA2-PA3-PB1)

Principales évaluations

Français, langue d'enseignement (8 périodes / cycle)

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en lecture, en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire égal ou supérieur à 85% (dans la compétence Lecture).

Anglais

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur leur interaction orale, sur leur réinvestissement de leur compréhension de textes et leurs productions écrites. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen parcours adapté à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Mathématique

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en résolution de situations problèmes et sur l'utilisation de son raisonnement mathématique. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen-école à la fin de l'année (CD2). La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire de la compétence égal ou supérieur à 85%.

Science et technologie

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la recherche de réponses ou de solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et sur la mise à profit ses connaissances scientifiques et technologiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : situations d'apprentissages théoriques et pratiques, travaux, examens, devoirs, etc.).

Histoire

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur «Interroger les réalités sociales dans une perspective historique», «Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique» et «Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Géographie

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur «Lire l'organisation d'un territoire», «Interpréter un enjeu territorial» et «Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen parcours adapté à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Arts plastiques

4 périodes/cycles

Au cours des étapes 1 et 2 les élèves seront évalués sur la création d'image(s) personnelle(s) et/ou médiatique(s) et sur l'appréciation d'œuvres personnelles et/ou d'art. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

ANNEXE 3

Parcours adapté (PA1-PA2-PA3-PB1) Principales évaluations (suite)

Éducation physique 4 périodes / cycle

Au cours de l'étape 1 et 2 les élèves seront évalués sur leur savoir-faire moteur, sur l'interaction avec un ou plusieurs partenaires dans une variété d'activités physiques et sur les habitudes de vie favorables à la santé.

**L'élève présent est dans l'obligation de compléter son évaluation le jour et à la période où celle-ci est prévue. La note de zéro sera attribuée dans le cas contraire. Selon certaines circonstances (température extérieure, disponibilité des plateaux, etc.) l'enseignant peut reporter, à sa discrétion, une évaluation à une date ultérieure.*

Éthique et culture religieuse

1 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la réflexion à des questions éthiques et la compréhension des phénomènes religieux. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Année scolaire 2021-2022

Classe : 1re année du secondaire
Principales évaluations

Français, langue d'enseignement

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en lecture, en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Lecture : Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire égal ou supérieur à 85% (dans la compétence Lecture).

Écriture : Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Anglais / anglais enrichi

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur leur interaction orale, sur leur réinvestissement de leur compréhension de textes et leurs productions écrites. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Mathématique

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur les compétences «Résoudre» et «Raisonner». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen-école à la fin de l'année qui portera sur la compétence «Raisonner». La valeur de cet examen sera de 10% de la note la deuxième étape.

Condition d'exemption : sommaire des étapes 1 et 2 de la compétence «Raisonner» égal ou supérieur à 85%.

Science et technologie

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la recherche de réponses ou de solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique, sur la mise à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et sur la communication à l'aide des langages utilisés en science et technologie.—De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : situations d'apprentissages théoriques et pratiques, travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen-école par compétence à la fin de l'année. Celui-ci comptera pour 10%.

Condition d'exemption : sommaire de la compétence égal ou supérieur à 85%.

Histoire

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur «Interroger les réalités sociales dans une perspective historique», «Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique» et «Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Un examen-école sera administré à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire de la compétence égal ou supérieur à 85%.

Classe : 1re année du secondaire

Principales évaluations (suite)

Géographie

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur «Lire l'organisation d'un territoire», «Interpréter un enjeu territorial» et «Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Art dramatique

2 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.)

4 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.)

Arts plastiques

2 périodes/cycle ou 4 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création d'image(s) personnelle(s) et/ou médiatique(s) et sur l'appréciation d'œuvres personnelles et/ou d'art. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Musique

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur l'interprétation et la création de leurs œuvres musicales (CD1) ET sur l'appréciation d'œuvres musicales (CD2).

De plus, de façon régulière, les compétences seront évaluées de différentes façons (contrôles écrits, lecture rapide des notes ou des rythmes, observations en classe, etc.).

Espagnol

Aux étapes 1 et 2, les élèves seront évalués en interaction orale, en compréhension écrite et en production écrite. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Éducation physique

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves des secondaires 1 à 5 seront évalués sur leur savoir-faire moteur, sur l'interaction avec un ou plusieurs partenaires dans une variété d'activités physiques et sur les habitudes de vie favorables à la santé.

**L'élève présent est dans l'obligation de compléter son évaluation le jour et à la période où celle-ci est prévue. La note de zéro sera attribuée dans le cas contraire. Selon certaines circonstances (température extérieure, disponibilité des plateaux, etc.) l'enseignant peut reporter, à sa discrétion, une évaluation à une date ultérieure*

Classe : 1re année du secondaire

Principales évaluations (suite)

Éthique et culture religieuse

1 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la réflexion à des questions éthiques et la compréhension des phénomènes religieux. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

2 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la réflexion à des questions éthiques et la compréhension des phénomènes religieux. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

ANNEXE 3

Année scolaire 2021-2022

Classe 2^e année du secondaire Principales évaluations

Français, langue d'enseignement

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en lecture, en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Lecture : Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Écriture : Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Une épreuve obligatoire du Ministère en écriture sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 10% du résultat final du volet écriture.

Anglais / anglais enrichi

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur leur interaction orale, sur leur réinvestissement de leur compréhension de textes et leurs productions écrites. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Mathématique

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur les compétences «Résoudre» et «Raisonner». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen-école à la fin de l'année qui portera sur la compétence «Raisonner». La valeur de cet examen sera de 10% de la note la deuxième étape.

Condition d'exemption : sommaire des étapes 1 et 2 de la compétence «Raisonner» égal ou supérieur à 85%.

Science et technologie

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la recherche de réponses ou de solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique, sur la mise à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et sur la communication à l'aide des langages utilisés en science et technologie.—De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : situations d'apprentissages théoriques et pratiques, travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen-école par compétence à la fin de l'année. Celui-ci comptera pour 10%.

Condition d'exemption : sommaire de la compétence égal ou supérieur à 85%.

Histoire

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur «Interroger les réalités sociales dans une perspective historique», «Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique» et «Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Un examen-école sera administré à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire de la compétence égal ou supérieur à 85%.

Classe 2^e année du secondaire
Principales évaluations (suite)

Géographie

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur «Lire l'organisation d'un territoire», «Interpréter un enjeu territorial» et «Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Art dramatique

2 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.)

4 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.)

Arts plastiques

2 périodes/cycle ou 4 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création d'image(s) personnelle(s) et/ou médiatique(s) et sur l'appréciation d'œuvres personnelles et/ou d'art. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Espagnol

Aux étapes 1 et 2, les élèves seront évalués en interaction orale, en compréhension écrite et en production écrite. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Musique

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur l'interprétation et la création de leurs œuvres musicales (CD1) ET sur l'appréciation d'œuvres musicales (CD2).

De plus, de façon régulière, les compétences seront évaluées de différentes façons (contrôles écrits, lecture rapide des notes ou des rythmes, observations en classe, etc.).

Éducation physique

Au cours de l'étape 1 et 2 les élèves des secondaires 1 à 5 seront évalués sur leur savoir-faire moteur, sur l'interaction avec un ou plusieurs partenaires dans une variété d'activités physiques et sur les habitudes de vie favorables à la santé.

**L'élève présent est dans l'obligation de compléter son évaluation le jour et à la période où celle-ci est prévue. La note de zéro sera attribuée dans le cas contraire. Selon certaines circonstances (température extérieure, disponibilité des plateaux, etc.) l'enseignant peut reporter, à sa discrétion, une évaluation à une date ultérieure.*

Classe 2^e année du secondaire

Principales évaluations (suite)

Éthique et culture religieuse

1 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la réflexion à des questions éthiques et la compréhension des phénomènes religieux. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

2 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la réflexion à des questions éthiques et la compréhension des phénomènes religieux. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Classe 3^e année du secondaire

Principales évaluations

Français, langue d'enseignement

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en lecture, en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Lecture : Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire égal ou supérieur à 85% (dans la compétence Lecture).

Écriture : Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Anglais /anglais enrichi

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur leur interaction orale, sur leur réinvestissement de leur compréhension de textes et leurs productions écrites. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Mathématique

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en résolution de situations problèmes et sur l'utilisation de son raisonnement mathématique. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen-école à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20% de la CD2.

Condition d'exemption : sommaire de la compétence égal ou supérieur à 85% ainsi que dans l'examen synthèse (si les conditions permettent la passation d'un examen synthèse en classe).

Science et technologie

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la recherche de réponses ou de solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique, sur la mise à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et sur la communication à l'aide des langages utilisés en science et technologie.—De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : situations d'apprentissages théoriques et pratiques, travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : Obtenir la note de 85% et plus à l'examen préparatoire de la compétence 2 au mois de juin et avoir un sommaire général égal ou supérieur à 85%. *La moyenne est calculée à partir du sommaire (CD1 et CD2) des deux premières étapes, puis ajoutés aux notes de la compétence 2 de la troisième étape.

Histoire du Québec et du Canada

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur «Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada» et «Interpréter une réalité sociale». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : situations d'apprentissages théoriques et pratiques, travaux, examens, devoirs, etc.).

Examen?

Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire égal ou supérieur à 85%.

ANNEXE 3

Classe 3^e année du secondaire

Principales évaluations (suite)

Espagnol

Aux étapes 1 et 2, les élèves seront évalués en interaction orale, en compréhension écrite et en production écrite. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Art dramatique

2 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

4 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Arts plastiques

2 périodes/cycle ou 4 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création d'image(s) personnelle(s) et/ou médiatique(s) et sur l'appréciation d'œuvres personnelles et/ou d'art. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Éducation physique

Au cours de l'étape 1 et 2 les élèves des secondaires 1 à 5 seront évalués sur leur savoir-faire moteur, sur l'interaction avec un ou plusieurs partenaires dans une variété d'activités physiques et sur les habitudes de vie favorables à la santé.

**L'élève présent est dans l'obligation de compléter son évaluation le jour et à la période où celle-ci est prévue. La note de zéro sera attribuée dans le cas contraire. Selon certaines circonstances (température extérieure, disponibilité des plateaux, etc.) l'enseignant peut reporter, à sa discrétion, une évaluation à une date ultérieure.*

Projet personnel d'orientation

À l'étape 1 et 2, les élèves sont évalués sur «Réaliser une démarche exploratoire d'orientation» et sur «Se situer au regard de son orientation scolaire et professionnelle». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

ANNEXE 3

Année scolaire 2021-2022

Classe 4^e année du secondaire

Principales évaluations

Français, langue d'enseignement

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en lecture, en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Lecture : Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire égal ou supérieur à 85% (dans la compétence Lecture).

Écriture : Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Anglais/anglais enrichi

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur leur interaction orale, sur leur réinvestissement de leur compréhension de textes et leurs productions écrites. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Mathématique (CST / TS / SN)

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en résolution de situations problèmes et sur l'utilisation de son raisonnement mathématique. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Une épreuve unique du ministère sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20% de la CD2.

Réussite obligatoire du cours pour l'obtention du diplôme.

Science et technologie (ST) / Science de l'environnement (STE)

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur les volets "Théorie" et "Pratique". De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex.: situations d'apprentissages théoriques et pratiques, travaux, examens, devoirs, etc.).

ST (cours obligatoire): Une épreuve unique du ministère sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.

Réussite obligatoire du cours pour l'obtention du diplôme.

STE (cours optionnel): Il y aura un examen école à la fin de l'année. La valeur de cet examen sera déterminée par l'enseignant ou l'équipe matière. Condition d'exemption: sommaire égal ou supérieur à 85% (STE seulement).

Histoire du Québec et du Canada

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur «Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada» et «Interpréter une réalité sociale». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : situations d'apprentissages théoriques et pratiques, travaux, examens, devoirs, etc.).

Une épreuve d'appoint du ministère sera administrée à la fin de l'année (20% de l'année).

Réussite obligatoire du cours pour l'obtention du diplôme d'études secondaire.

ANNEXE 3

Classe 4^e année du secondaire Principales évaluations (suite)

Art dramatique*

2 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.)

4 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.)

Arts plastiques*

2 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création d'image(s) personnelle(s) et/ou médiatique(s) et sur l'appréciation d'œuvres personnelles et/ou d'art. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

****La réussite de l'une de ces disciplines est obligatoire pour l'obtention du diplôme.***

Peinture photo

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création d'image(s) personnelle(s) et/ou médiatique(s) et sur l'appréciation d'œuvres personnelles et/ou d'art. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Cinéma

2 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création cinématographique et sur l'appréciation d'œuvres cinématographique. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Éducation physique

Au cours de l'étape 1 et 2 les élèves des secondaires 1 à 5 seront évalués sur leur savoir-faire moteur, sur l'interaction avec un ou plusieurs partenaires dans une variété d'activités physiques et sur les habitudes de vie favorables à la santé.

**L'élève présent est dans l'obligation de compléter son évaluation le jour et à la période où celle-ci est prévue. La note de zéro sera attribuée dans le cas contraire. Selon certaines circonstances (température extérieure, disponibilité des plateaux, etc.) l'enseignant peut reporter, à sa discrétion, une évaluation à une date ultérieure.*

Éthique et culture religieuse

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la réflexion à des questions éthiques et la compréhension des phénomènes religieux. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

ANNEXE 3

Année scolaire 2021-2022

Classe 5^e année du secondaire **Principales évaluations**

Français, langue d'enseignement

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en lecture, en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Lecture : Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire égal ou supérieur à 85% (dans la compétence Lecture).

Écriture : Une épreuve unique du ministère sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.

Réussite obligatoire du cours pour l'obtention du diplôme

Anglais/Anglais enrichi

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur leur interaction orale, sur leur réinvestissement de leur compréhension de textes et leurs productions écrites. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Pour les élèves d'Anglais de base, une épreuve unique du MELS en interaction orale et en production écrite sera administrée à la fin de l'année.

Pour les élèves d'Anglais enrichi, une épreuve unique du MELS en réinvestissement de sa compréhension de textes ainsi qu'en production écrite sera administrée à la fin de l'année.

Réussite obligatoire du cours pour l'obtention du diplôme.

Mathématique (CST / SN)

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués en résolution de situations problèmes et sur l'utilisation de son raisonnement mathématique. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen en classe à la fin de l'année pour mathématique CST (CS1-CD2). La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière. Aucune exemption possible.

Il y aura un examen-école à la fin de l'année pour mathématique SN. Condition d'exemption : moyenne égale ou supérieure à 85%.

Biologie générale

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur «Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes relevant de la chimie», «Mettre à profit ses connaissances en chimie» et «Communiquer sur des questions de chimie à l'aide des langages utilisés en science et en technologie». De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Chimie

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur les volets "Théorie" et "Pratique". De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex.: travaux, examens, devoirs, etc). Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption: sommaire égal ou supérieur à 85%.

ANNEXE 3

Classe 5^e année du secondaire Principales évaluations (suite)

Physique

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur les volets "Théorie" et "Pratique". De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex.: travaux, examens, devoirs, etc.). Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption: sommaire égal ou supérieur à 85%.

Monde contemporain et éducation financière

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur les compétences suivantes :

- Monde contemporain : Interpréter un problème du monde contemporain et prendre position sur un enjeu du monde contemporain.
- Éducation financière : Prendre position sur un enjeu financier.

De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire égal ou supérieur à 85%.

Environnement social

Au cours de l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur les thèmes suivants «Interpréter les enjeux liés à l'environnement social» et «Prendre position sur un enjeu lié à l'environnement social».

Il y aura un examen-école à la fin de l'année. La valeur de cet examen reste à déterminer par l'enseignant ou l'équipe matière.

Condition d'exemption : sommaire égal ou supérieur à 85%.

Art dramatique

2 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.)

4 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création et/ou l'interprétation d'une ou des œuvres dramatiques et sur l'appréciation d'œuvres dramatiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.)

Cinéma

2 périodes/cycle

Au cours des étapes 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création cinématographique et sur l'appréciation d'œuvres cinématographiques. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

ANNEXE 3

Classe 5^e année du secondaire Principales évaluations (suite)

Arts plastiques

2 périodes/cycle

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création d'image(s) personnelle(s) et/ou médiatique(s) et sur l'appréciation d'œuvres personnelles et/ou d'art. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Peinture photo

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la création d'image(s) personnelle(s) et/ou médiatique(s) et sur l'appréciation d'œuvres personnelles et/ou d'art. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Éducation physique *

Au cours de l'étape 1 et 2 les élèves des secondaires 1 à 5 seront évalués sur leur savoir-faire moteur, sur l'interaction avec un ou plusieurs partenaires dans une variété d'activités physiques et sur les habitudes de vie favorables à la santé.

**L'élève présent est dans l'obligation de compléter son évaluation le jour et à la période où celle-ci est prévue. La note de zéro sera attribuée dans le cas contraire. Selon certaines circonstances (température extérieure, disponibilité des plateaux, etc.) l'enseignant peut reporter, à sa discrétion, une évaluation à une date ultérieure.*

Éthique et culture religieuse *

À l'étape 1 et 2, les élèves seront évalués sur la réflexion à des questions éthiques et la compréhension des phénomènes religieux. De plus, de façon régulière, la maîtrise des compétences sera évaluée par différents moyens (ex. : travaux, examens, devoirs, etc.).

Projet personnel (PEI)

À l'étape 1 et 2, l'élève se fera évaluer en fonction d'objectifs spécifiques fixés pour l'apprentissage. Ils définissent ce que l'élève sera capable d'accomplir grâce aux études menées pour son projet. Il y a quatre objectifs spécifiques qui sont l'objectif A (l'investigation), l'objectif B (la planification, l'objectif C (action) et l'objectifs D (réflexion).

****La réussite de l'une ou l'autre de ces disciplines est obligatoire pour l'obtention du diplôme.***